

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1961 N° 393/PR-MFB-CAB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;

VU le décret n°381/PCM du 29 décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement;

VU le décret n°1111/PR-CAB du 15 avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°59-16/ALD du 9 juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU la décision n°365/MTPTPT-TOPO du 17-II-61 reaffectant M. AGNAMEY René au Service Topographique à l'issue de son congé;

SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications;

LE Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur AGNAMEY René, Ingénieur-géomètre E.T.P. est nommé Adjoint au Chef du Service Topographique du Dahomey pour compter du 19 octobre 1961.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 5 DECEMBRE 1961

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS :

Présidence.....	15
V-Présidence.....	2
MFB.....	2
Tous Ministères.....	13
Trésor.....	2
CF.....	2
D.E.T.....	2
Intéressé.....	1
S.G.G.....	4
J.O.R.D.....	1
D.P.....	1
Topo.....	10

Hubert MAGA.-